



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Fort-de-France le, 05 FEV. 2016

Direction des Libertés publiques
Bureau de la Réglementation, des Elections
et de la Circulation

Arrêté N° 2016 - 014
portant autorisation d'une compétition cycliste intitulée
«Autour des jeunes cyclistes de la Martinique»

Le Préfet de la Martinique
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Route en ses articles R. 411-29 à R. 411-32 ;

VU le Code de la Santé Publique article L.3321-1 ;

VU le Code du Sport en ses articles L.331-9 à L.331-12 ;

VU le décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport, articles R.331-6 à R.331-17, portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;

VU l'avis de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (Section Manifestations Sportives) lors de sa réunion du 15 octobre 2015 pour la validation du calendrier prévisionnel des épreuves sportives de l'année 2016 ;

VU la demande d'autorisation présentée le 3 décembre 2015 par l'association Jeunesse cycliste 231;

VU l'attestation mentionnant les polices d'assurance n° VD 8000004 et AF 5002679 souscrites auprès de VERSPIEREN Courtier en assurances dont le siège social se situe au 1, avenue François-Mitterrand 59290 WASQUEHAL, agissant pour le compte de la compagnie SERENIS ASSURANCE SA, entreprise régie par le code des assurances sise au 25 rue du Docteur Henri Abel 26000 VALENCE, réservée à la Fédération Française de Cyclisme, ses Comités Régionaux, Départementaux et groupements affiliés ;

VU l'avis favorable émis par le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique ;

VU l'avis favorable émis par la Direction Départementale de la Sécurité Publique ;

VU les avis favorables émis par les Maires des communes traversées ;

VU les avis favorables émis par les administrations concernées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

Article 1 - L'association Jeunesse Cycliste 231, représentée par son président Monsieur Patrick NORESKAL, est autorisée à organiser une compétition cycliste intitulée «**Autour des jeunes cyclistes de la Martinique**» sur le territoire de plusieurs communes du département empruntant les parcours ci-annexés, selon le calendrier suivant :

- **vendredi 12 février 2016 de 18 heures à 21 heures**
- **samedi 13 février 2016 de 8h à 11h 30 et 14h à 17h**
- **dimanche 14 février 2016 de 14 heures à 18 heures**

Article 2 - L'organisateur devra assurer obligatoirement l'information préalable des riverains, des usagers de la route et des services municipaux des communes traversées, par voie de presse écrite, parlée et audiovisuelle, sur les mesures prévues pour la tenue de cette manifestation.

Article 3 - L'organisateur devra respecter les règles techniques et de sécurité édictées par la Fédération Française de Cyclisme.

Article 4 - **Les routes étant ouvertes à la circulation, l'organisateur devra encadrer de manière efficace les 120 coureurs prévus et faire respecter les prescriptions du Code de la Route à tous les participants, notamment la circulation à droite donc sur une seule voie pour éviter toute gêne à la circulation.**

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'organisateur afin de garantir la sécurité des participants et des usagers de la route.

Une ultime visite de l'itinéraire devra être effectuée par l'organisateur avant le début de l'épreuve.

Un véhicule pourvu d'équipements sonores et lumineux devra annoncer la course une quinzaine de minutes avant le passage des coureurs.

L'organisateur devra garantir la sécurité des coureurs hors peloton, particulièrement les coureurs attardés.

Ce dispositif devra être maintenu jusqu'au passage du dernier participant, qui sera suivi d'un véhicule «balai» portant à l'arrière un panneau avec l'inscription «FIN DE COURSE».

Article 5 - **Les signaleurs répartis le long de l'itinéraire devront être actifs, vigilants, en nombre suffisant sur l'ensemble des voies empruntées par les coureurs et seront identifiables au moyen d'un brassard marqué «Course» ou d'une chasuble fluorescente, ou d'une tenue spécifique à l'organisation (liste ci-annexée).**

Ils devront être munis de moyen de communication (téléphone portable et/ou radio) pour signaler tout incident ou accident pendant le passage des concurrents et, équipés d'un matériel de signalisation approprié, répondant aux exigences réglementaires et **leur nombre sera renforcé dans les carrefours et giratoires importants.**

Ils seront en possession d'une copie du présent arrêté et auront pour mission d'informer les usagers de la route et assurer la priorité qui s'y attache.

Article 6 - **L'organisateur, dès la tombée de la nuit, devra s'assurer du port obligatoire de gilet de haute visibilité par les compétiteurs et les signaleurs engagés sur le dispositif compte tenu de l'activité nocturne d'une partie de la course.**

Article 7 - **La sécurité doit être assurée et renforcée aux endroits dangereux (carrefours et intersections) par la mise en place de signaleurs au regard des parcours, notamment :**

- sur la RN1 (trafic routier important) une vigilance toute particulière doit être observée,
- sur l'axe majeur de la RN6,
- au rond-point Fond Savane sur la RN6 à Ducos.

Article 8 - L'organisateur devra mettre en place un dispositif pour s'assurer que les signaleurs, les suiveurs en motocyclette ou en voiture respectent impérativement le Code de la Route sur la totalité de la compétition car, la circulation reste ouverte en sens inverse.

Le non respect de cette prescription sera sanctionné.

Article 9 - L'organisateur devra mettre en place une couverture médicale adaptée avec la présence d'une ambulance, de secouristes, d'un appareil de réanimation et d'un médecin chargé de la direction des secours et de l'interconnexion avec le S.A.M.U.

- Un poste de secours fixe sera prévu à l'arrivée des coureurs.

Article 10 - La vente de boissons alcoolisées est **STRICTEMENT INTERDITE** par les marchands ambulants, tout au long du parcours et à proximité des lignes de départ et d'arrivée (la bière est une boisson alcoolisée).

Article 11 - L'organisateur devra être en mesure de présenter les certificats médicaux des coureurs non licenciés.

Article 12 - L'organisateur devra mettre en œuvre toutes initiatives pour assurer la remise en état, notamment de l'itinéraire, le ramassage et le tri sélectif des bouteilles, gobelets, et autre déchets laissés sur la chaussée.

Article 13 - L'organisateur aura la charge d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou des dépendances, imputables aux concurrents ou leurs préposés.

Article 14 - L'autorisation peut être suspendue ou rapportée à tout moment s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en est faite par l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les participants et les spectateurs des dispositions prévues par le règlement particulier de la manifestation en vue de leur protection (Article R.331.28 du Code du Sport).

Article 15 - En cas de non respect des prescriptions du présent arrêté, relatives à la sécurité, l'organisateur s'exposera aux peines prévues pour les contraventions de la 5ème classe (soit 1.500 euros maximum article R.331-17-2 alinéa 2 du Code du Sport).

Article 16 - Le Secrétaire Général de la Préfecture
- Les Sous-préfets de La Trinité et du Marin,
- Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique,
- Les Maires des communes traversées,
- Le Colonel, Commandant de la Gendarmerie de Martinique,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Directeur de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale,
- Le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fort-de-France, le

05 FEV. 2016

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
La Directrice des Libertés Publiques



Monique LOWINSKI

3/3



COMITÉ RÉGIONAL CYCLISTE DE MARTINIQUE



Avenue Salvador Allendé – Cité Dillon – Bât.T – Esc.3 – Porte.2 // BP n°1115 97200 FORT DE FRANCE

Tél. : 05 96 63 21 39 – Fax : 0596 60 05 41 – Web : www.cyclismemartinique.com

LISTE DES SIGNALEURS A PIED DU COMITE REGIONAL CYCLISTE DE MARTINIQUE

05 FEV. 2016

Année 2016

Nom/Prénom	Date de naissance	Adresse	N° de Permis	Date de délivrance	Catégorie	Lieu de délivrance
DUVAL André (Responsable)	12/01/1955	Choco 97212 Saint Joseph	742437497	13/02/1974	B	Fort de France
CLEANTE Robert	14/12/1963	Quart Bélème chemin Dorzon 97232 Le Lamentin	940997100215	03/05/1995	B	Fort de France
ELPHEGE Michel	05/09/1966	75 rue Bois Brile morne Calebasse 97200 Fort de France	9603977100009	09/06/1999	B	Fort de France
HAUTEVILLE Joseph	09/05/1962	Volga Plage N 20 97200 Fort de France	890197100615	24/04/1990	B	Fort de France
HONORE Marcel	29/01/1966	Cité Union 6 allée du sang souci 97230 Sainte Marie	900297200040	27/03/2009	B	Trinité
IGNAM Raymond	06/11/1969	Quart Josseaud Fonds Mulatres 97211 Rivière Pilote	87039700050	31/12/1987	B	Marin
SINAMAL Patricia	31/07/1964	Res Acajou Nord Bt E 23 appt 1 972032 Le Lamentin	940297100117	07/12/1995	B	Fort de France
BANGALIS Dominique	01/02/1972	Bellevue 97220 Trinité	93097200089	01/07/1993	B	Trinité
CRUZOE Albert	09/04/1967	Lot Montenor la Ferme 97270 Saint Esprit	920797300070	02/08/1993	B	Marin
FELIX-THEODOSE Fabrice	16/07/1974	Morne Babet 97270 Saint Esprit	920297300011	17/11/1993	B	Marin
LEPEL Christian	20/07/1950	Bat Michel Ange Langellier Bellevue 64 LLS 97200Fort de France	548427097	15/06/1970	B	Fort de France
TOM Merlan	20/10/1959	Res Petite Croix bt B appt 5 97200 Fort de France	841297100192	15/07/1986	B	Fort de France
GRANVILLE Guillaume	10/01/1977	Presqu'Île 97240 Le François	001197300030	13/03/2002	B	Marin



12 15/10/2015
Comité Régional Cycliste de Martinique
Fédération Française de Cyclisme
Avenue Salvador Allendé - Cité Dillon Bât.T
Esc.03 Porte.2
97200 FORT DE FRANCE
Tél 0596 63 21 39 Fax 0596 60 05 41
E-mail: comite.cycliste-martinique@wanadoo.fr

ITINERAIRE HORAIRE
AU TOUR DES JEUNES
 4ème EDITION
 VENDREDI 12 FÉVRIER 2016

Route	DETAILS DU PARCOURS	Indications	Kilometrages		Moyenne Horaire (heure locale)			SIGNALERS	
			Légende	Départ	Arrivée				
						35Km/h	32Km/h		30Km/h
	ITINAIRES								
	ROBERT								
RC	Départ : PLACE DU 22 MAI		0,0	1,4				0	
RC	Croisée Cale des Marches ZONE DE RALENTISSEUR							1	
RC	Courbaril Fin de la ZONE DE RALENTISSEUR TOURNE A DROITE		0,6	0,8				1	
RC	Côte Courbaril COL 3	PM 3 Cat	0,8	0,6				0	
RC	Rue Félix Faure							1	
RC	Croisée Rue Louis Blanc Après DESCENTRE RAPIDE							1	
RC	Croisée Rue Frantz FERJULE							1	
RC	Croisée Rue Schoelcher N°6							1	
RC	Croisée Rue Schoelcher N°8 TOURNE A DROITE		1,2	0,2				1	
RC	Croisée Rue Schoelcher N°8 TOURNE A DROITE	 	1,3	0,1				1	
RC	Boulevard Henry AUZE ZONE NOCTURNE & ZONE RALENTISSEUR	 						0	
RC	Croisée Rue Schoelcher N°5							1	
RC	Croisée Frantz FERJULE							1	
RC	Croisée Rue Schoelcher N°7							1	
RC	Croisée Rue Schoelcher N°4							1	
RC	Arrivée : Place du 22 mai	SPRINT 	1,4	0,0				0	

Les Difficultés du Jours :

Rue Schoelcher prolonge DESCENTRE RAPIDE
 Boulevard Henri Auzé ZONE RALENTISSEUR & VIE NOCTURNE
 Côte de Courbaril

Meilleur Grimpeur :

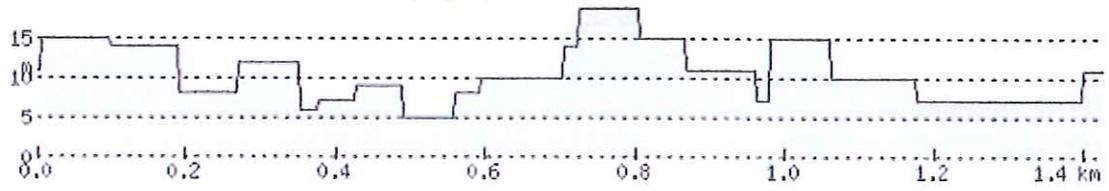
Sommet Courbaril Col 3 Ville le Robert

Sprint :

Ligne départ Boulevard Henri Auzé Ville le Robert



Topographie du parcours :



ITINERAIRE HORAIRE
TOUR CYCLISTE JUNIOR DE LA MARTINIQUE
 4ème EDITION
 SAMEDI 13 FÉVRIER 2016

Route	DETAILS DU PARCOURS	Indications Légende	Kilomètres		Moyenne Horaire (heure locale)			SIGNALEURS
			Départ	Arrivée				
					35Km/h	32Km/h	30Km/h	
RD1	ROBERT							
RD1	Clean Merine		0,0					0
RN1	Giratoire Renoir TOURNE A DROITE		1,9					1
	LE FRANÇOIS							
RD1	Sommet Choppotte COL 2 DESCENTRE RAPIDE	PM 2 Cat	4,3					0
RD1	Giratoire Marcienne TOURNE A DROITE		6,9					2
RN6	Giratoire 4 croisée TOUT DROIT DIRECTION DUCOS		10,2					2
	DUCOS							
RN6	Giratoire Fond Savane TOUT DROIT		11,6					1
	LE LAMENTIN							
RN6	Bois Rouge COL 3	PM 3 Cat	12,7					0
RN5	Giratoire Carrère TOURNE A DROITE		16,2					1
RN5	Echangeur Aéroport TOURNE A DROITE		17,9					1
RD3	Giratoire Aéroport TOUT DROIT							1
RD3	Giratoire Pont Vert TOUT DROIT							1
RD3	Giratoire Intersport TOUT DROIT		19,9					2
RD3	Giratoire Place d'armes TOUT DROIT DIRECTION LE ROBERT							1
RN1	Giratoire Gendarmerie TOURNE A DROITE DIRECTION LE ROBERT		20,7					1
RN1	Giratoire Mangot Vulcin TOUT DROIT		21,4					1
RN1	Giratoire Union TOUT DROIT DIRECTION LE ROBERT		21,7					2
RN1	Giratoire Sarrault TOUT DROIT		24,5					1
RN1	Giratoire Tilo TOUT DROIT		25,1					1
RN1	Giratoire Pelletier TOUT DROIT		26,1					1
	LE ROBERT							
RN1	Sommet Augrain COL 2 DESCENTRE RAPIDE	PM 2 Cat	28,0					1
RD1A	Echangeur 1er Entre Le Robert TOURNE A DROITE		29,5					1
RD1A	Giratoire Mansarde (temple) TOUT DROIT							1
RD1	Giratoire Christophe TOURNE A DROITE		30,1					1
RD1	Four à Chaux Radar		32,0					0
RD1	Arrivée : CLEAN MERINE		32,7	0,0				0

ITINERAIRE HORAIRE
TOUR CYCLISTE JUNIOR DE LA MARTINIQUE
 4ème EDITION
 SAMEDI 13 FÉVRIER 2016

Route	DETAILS DU PARCOURS	Indications	Kilométrages		Moyenne Horaire (heure locale)			SIGNALAURS
			Départ	Arrivée				
	ITINAIRES	Légende			35Km/h	32Km/h	30Km/h	
	ROBERT							
RD1	Départ : Clean Merine		0,0	7,2				0
RD1	Giratoire Pentaley DEM-TOUR TOUT DROIT		2,1	5,1				1
RD1	Four à Chaux Radar		4,0	3,2				1
RD1	Merine Clean		4,2	3,0				0
RD1	Ecole de Four - à Chaux TOURNE A DROITE		4,4	2,8				1
RD29	Croisée Ména		5,6	1,6				1
RD29	Croisée Fond Nicolas TOUT DROIT DIRECTION FRANCOIS (MONTE)		6,0	1,2				1
RD29	Arrivée : Croisée Chapelle Villarson (MONTE)		7,2	0,0				0

LES DIFFICULTES DU JOURS :

Côte de Chapelle Villarson 06km000 Ville LE ROBERT

Samedi 13 Février 2016

2ème Etape en ligne 2ème Tronçon Robert / Robert 07km200

Subventionnée par la Ville LE ROBERT

Patronnée par :

DETAIL DES OPERATIONS DEPART

ZONE DEPART : Quartier Course Benjamins, Minimes et Cadets

14h00 Rassemblement : MERINE CLEAN Quartier Four à Chaux Ville Le Robert

14h10 Permanence & Signature coureurs et Assistants

14h30 Contrôle des braquers

14h45 Appel - Alignement des coureurs

15h00 Départ : MERINE CLEAN Quartier Four à Chaux LE ROBERT

DETAIL DES OPERATIONS ARRIVÉE

ZONE ARRIVÉE : Quartier Course

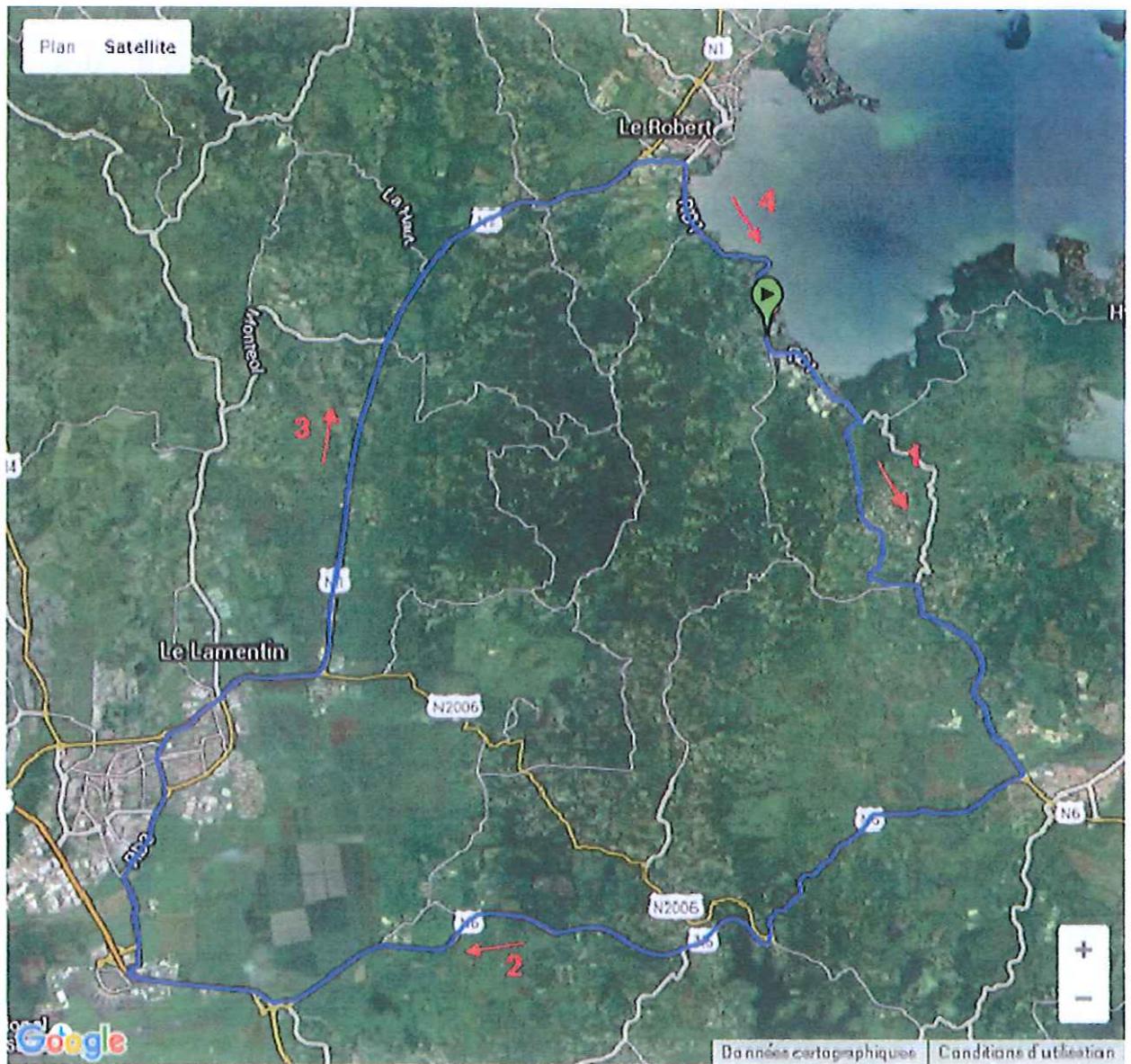
Ligne d'arrivée : CHAPELLE VILLARSON

Permanance & Délibération du jury : MERINE CLEAN

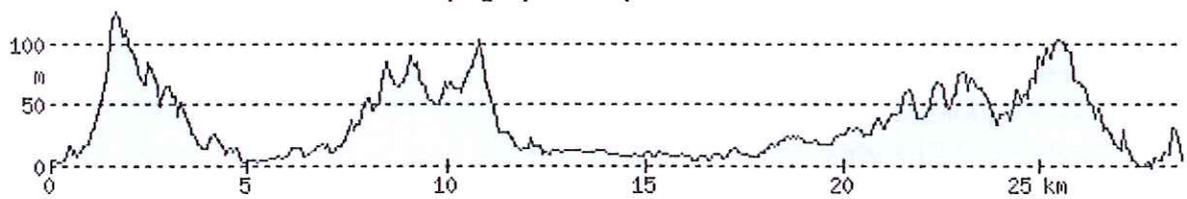
Protocole Arrivée : Face à la MERINE CLEAN

Contrôle Médical : MERINE CLEAN

Véhicules des directeurs sportifs parking de MERINE CLEAN



Topographie du parcours :



ITINERAIRE HORAIRE
TOUR CYCLISTE JUNIOR DE LA MARTINIQUE
 4ème EDITION
 DIMANCHE 14 FEVRIER 2016

Route	DETAILS DU PARCOURS	Indications Légende	Kilométrages		Moyenne Horaire (heure locale)			SIGNALIERS
			Départ	Arrivée				
					35Km/h	32Km/h	30Km/h	
	ROBERT							
RC	Départ : Collège Paul Symphor		0,0	2,3				0
RC	Croisée Ancienne Maternité du Robert TOURNE A DROIT							1
RN1	Giratoire Pompier TOURNE A DROIT		0,1	2,2				1
RN1	Giratoire Gachette TOURNE A DROIT		1,0	1,3				1
RC	Giratoire Centre commercial Géant TOUT DROIT RALENTISSEUR	 	1,2	1,1				1
RC	Giratoire Cité la Croix TOURNE A DROIT		1,5	0,8				1
RC	Cité la Croix ZONE RALENTISSEUR		1,7	0,6				0
RC	Giratoire Cantine Centrale du Robert TOURNE A DROIT		2,1	0,2				1
	SPRINT							
RC	Collège Paul Symphor RALENTISSEUR	 	2,3	0,0				0

Les Difficultés du jours :

Côte Collège Paul Symphor quartier Cité Symphor Ville le Robert

Meilleur Grimpeur :

Km 59,300 Sommet Augrain Col 2 Ville le Robert

Sprint :

Collège Paul SYMPHOR : tout les deux tours

Dimanche 14 Février 2016

3ème Etape en ligne Robert / Robert 02km300

Subventionnée par la Ville le Robert

Patronnée par

DETAIL DES OPERATIONS DEPART

ZONE DEPART : Quartier Course Benjamins, Minimes et Cadets

11h45 Rassemblement : Collège Paul Symphor Quartier Cité Symphor Ville LE ROBERT

12h30 Permanence & Signature coureurs et Assistants

12h40 Contrôle des braquers

12h45 Appel - Alignement des coureurs

14h00 Départ Réel Collège Paul SYMPHOR "Robert"

DETAIL DES OPERATIONS ARRIVÉE

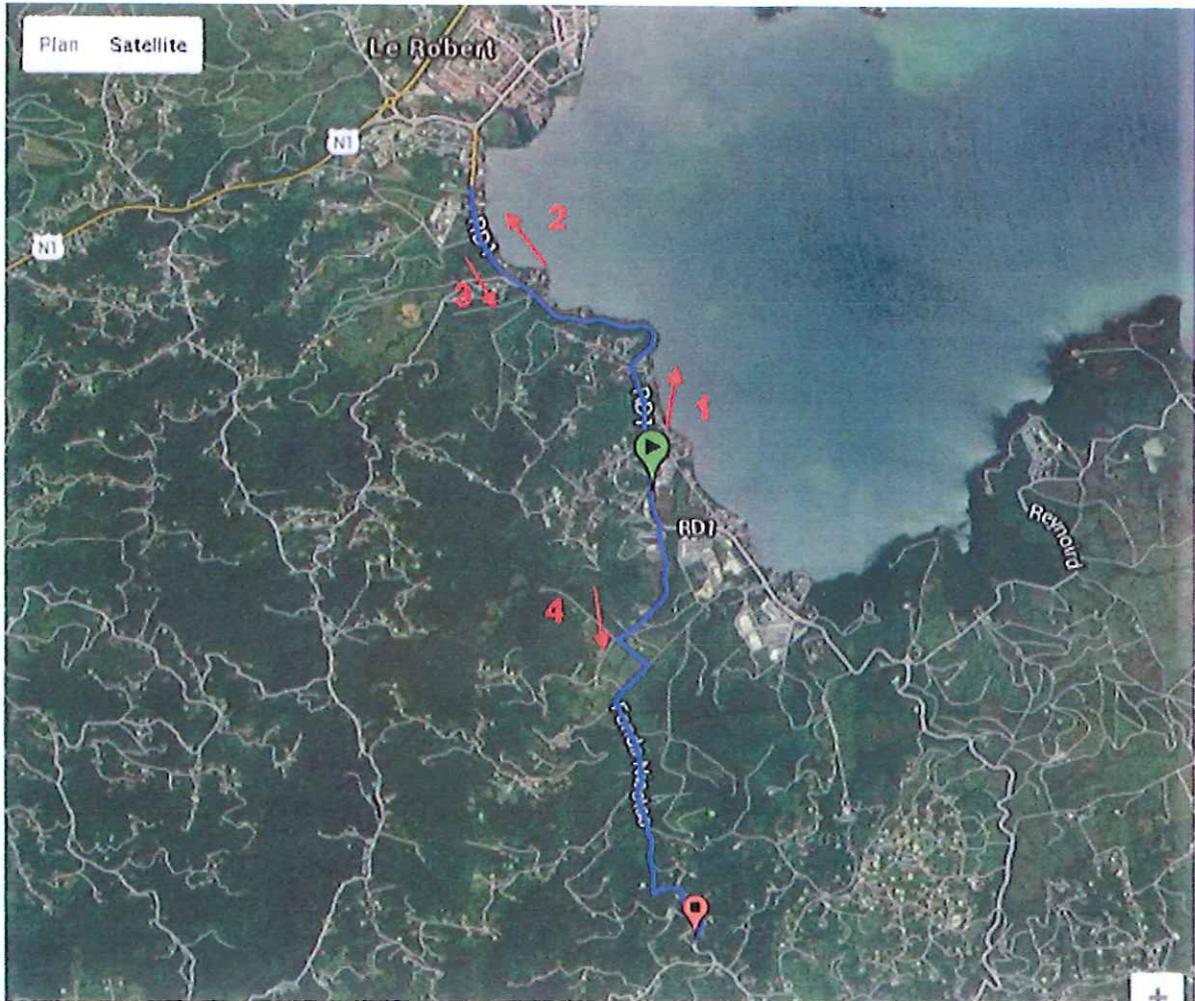
ZONE ARRIVÉE : Quartier Course

Permanence & Délibération du jury : Collège Paul SYMPHOR Ville le Robert

Protocole Arrivée : Collège Paul SYMPHOR Ville le Robert

Contrôle Médical : Collège Paul SYMPHOR le Robert

Véhicule des directeurs sportifs Parking Collège Paul SYMPHOR



Topographie du parcours :

